

Conditions d'acceptation des dépôts d'amiante lié sur le site de La Tienne à Viriat

Gilet haute visibilité OBLIGATOIRE pour les particuliers et les professionnels →





Se garer à l'entrée du site :



Conseils pour vos travaux sur l'amiante

L'inhalation de fibres d'amiante peut entraîner des pathologies graves (asbestose, cancer...) pouvant apparaître après plusieurs années.

	<p>Bonnes pratiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se protéger avec des gants, des lunettes, et surtout un masque et une combinaison à usage unique adaptés à la manipulation de l'amiante. - Humidifier lors de la manipulation. - Démontez sans casser pour éviter l'envol de fibres.
	<p>Gestes à proscrire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas casser, broser ou découper les matériaux contenant de l'amiante pour éviter tout envol de fibre.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le document ED6262 sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr>

EMBALLAGE

ACCEPTÉ

Sacs acceptés :
big-bag, dépôt bag ou housse



- Homologués pour le transport d'amiante

LOGO :



- **Fermés hermétiquement avec du ruban adhésif**
- Non déchirés

Taille du chargement :
Hauteur : max 1m
Largeur : max 2m50



Au delà de ces dimensions,
contacter :
06.48.72.68.62
06.47.61.83.20

REFUSÉ

Palettes filmées



Big-bag standard



Sacs non fermés

REFUSÉ

**Les sacs d'amiante contenant des EPI
(combinaison, masque...)**

**Ce type de déchets amiantés doit être
envoyés dans une installation de
déchets dangereux**



- Pour trouver une entreprise de collecte et/ou de traitement de vos EPI (= AMIANTE LIBRE) → <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

DÉCHARGEMENT

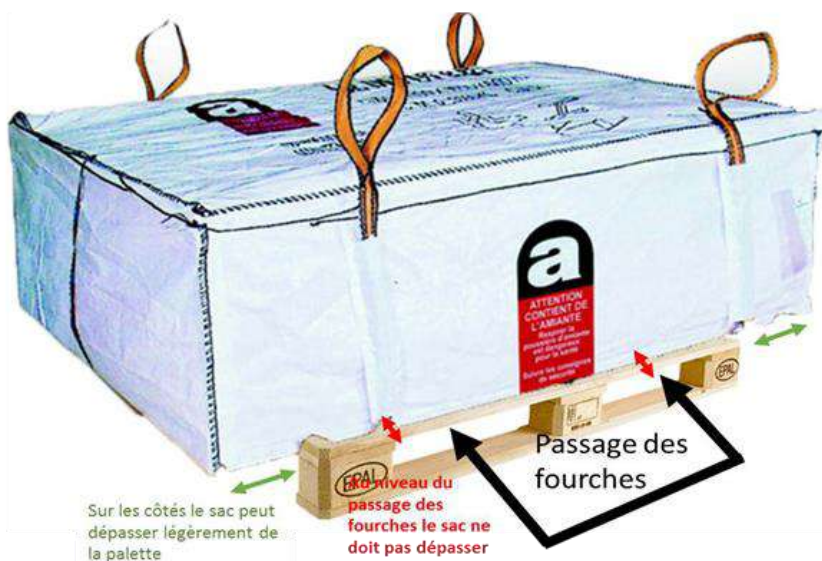
Les sacs sont déchargés par un engin équipé de fourches.
Palette obligatoire



ACCEPTÉ

Les sacs doivent disposés **OBLIGATOIREMENT** sur **palette**, être en bon état, propres et solides

Charge maximale 1 tonne par palette



Installer le sac de manière à laisser un accès pour les fourches

REFUSÉ

Sacs empilés



Absence de palette

Palettes non accessibles pour le déchargement

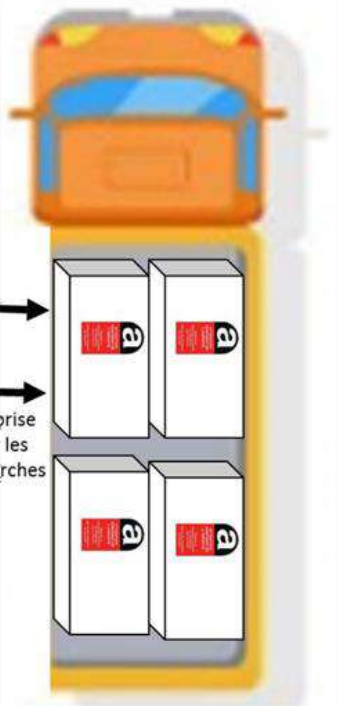
DÉCHARGEMENT

Les sacs sont déchargés par un engin équipé de fourches.
Palette obligatoire



Palettes espacées et étalés

Ouverture sur le côté



Ouverture par l'arrière



Installer les palettes coté ouverture du camion/remorque

Big-bag les uns sur les autres AVEC ou SANS palette



Les chargements sans palette



TRANSPORT

ACCEPTÉ

Les bennes ou les remorques doivent être propres à l'arrivée sur le site



REFUSÉ

Les bennes ou remorques contenant des brisures, débris

Les chargements dans un coffre de voiture !



Où trouver des sacs homologués pour l'amiante ?

- Particuliers : se rapprocher de la communauté de communes qui peut éventuellement en fournir
- Sur internet : *Bagutil, Baoshop, Epicap, Mabeo, Naki-distribution ...*
- En magasin : Point P, BigMat...

- *Organom ne fournit pas de sac.*

Tarifs des contenants à titre indicatif :

- *sac : 1 à 2 € / pièce*
- *big-bag 1m³ 1 tonne : 10 à 15€ / pièce*
- *housse 1,60m à 3,10m : 20 à 30 € / pièce*

Où trouver des palettes ?

- Se renseigner auprès de votre déchèterie si elle peut en fournir
- Zones industrielles
- Supermarché
- www.montasdebois.fr